

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 12 novembre 2018 à 20 heures 00 minutes
mairie de Waltenheim**

Présents :

Mme ALBIENTZ Joëlle, M. BRUCKERT Daniel, Mme DRAPEAU Sylvie, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, Mme HERBY Chantal, M. HERZOG-HESS Thierry, Mme KUNTZ Valérie, Mme MARTIN Barbara, Mme RIEGERT Christine, Mme LE MAITRE Kathia, M. SCHERRER Serge, M. SCHOTT Jean Louis, M. SCHUFFENECKER Aloyse

Procuration(s) :

M. VIDALE Laurent donne pouvoir à Mme ALBIENTZ Joëlle

Absent(s) : /

Excusé(s) :

M. PICQUET Guy, M. VIDALE Laurent

Secrétaire de séance : Mme PILLAUD Anne-Laure

Président de séance : M. SCHOTT Jean-Louis

1 - Approbation du CM du 1er octobre 2018

Le procès-verbal de la réunion précitée, transmis à tous les conseillers municipaux pour lecture, est approuvé et signé séance tenante.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Correction du point 12 du conseil municipal du 1er octobre 2018 - fixation vacation CHRIST

Lors de la séance du conseil municipal en date du 1er octobre 2018, Monsieur le Maire proposait à l'assemblée de recourir ponctuellement à un agent vacataire afin d'assurer la continuité de la prestation au public. Lors de cette séance, le conseil municipal fixait la rémunération selon la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, échelon 1.

Après réflexion, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rémunérer le vacataire en fonction des tâches effectuées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal différents tarifs :

- o Entretien des espaces verts :
 - Arrosage 40 € (4H)
 - Désherbage 70€ (7H)
- o Entretien des bâtiments :

Petits travaux de peinture 50 € (5H)
Déneigement de l'accès aux bâtiments publics 90 € (9H)
Balayage devant les bâtiments publics 60 € (6H)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
FIXE la rémunération en fonction des tâches effectuées,
APPROUVE les tarifs proposés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Dissolution du CPI Waltenheim

En raison du manque d'effectif, le Corps de Première Intervention (CPI) de Waltenheim a été déclassé par le SDIS de catégorie B2 à la catégorie D au mois de novembre 2017, principalement en raison du manque d'effectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise

- o Monsieur le Maire à dissoudre le CPI de Waltenheim à la date du présent conseil municipal,
- o Monsieur le Maire à signer tous papiers y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Mise en place de la participation citoyenne

La brigade de gendarmerie de Sierentz informe Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la hausse des cambriolages depuis le début de l'année 2018.

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance, la gendarmerie nationale propose aux communes l'adhésion au protocole " participation citoyenne " .

Ce dispositif vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- *accroître l'efficacité de la prévention de proximité.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE l'adhésion au protocole « participation citoyenne ».

AUTORISE ou Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 2)

5 - Numérisation des actes Etat-civil

Les registres d'état civil sont manipulés et leur conservation est un enjeu. Outre la nécessité de conservation, la numérisation permet la possibilité d'améliorer le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes.

Entre 1923 et 2018, la commune de Waltenheim a rédigé près de 750 actes (naissances, reconnaissances, mariages, décès)

Monsieur le Maire a fait appel à trois sociétés, qui nous ont fait parvenir leurs devis.

La société Banque d'archive propose le découpage, gommage et l'indexation ainsi que la reprise des mentions marginales des actes pour un montant de 495 € TTC. L'intervention se fera dans les locaux de l'entreprise.

La société Numérize propose la numérisation dans les locaux de la mairie, le traitement des images, l'indexation des actes, la reprise des mentions marginales selon le cahier des charges de la société COSOLUCE ainsi que la livraison des données sous clés USB pour un montant TTC s'élevant à 2 238 € TTC.

Un an d'assistance et une sauvegarde des données durant un an sont inclus dans la prestation.

La société Sedi propose la numérisation et l'indexation des actes selon le cahier des charges de Cosoluce pour un montant de 1 159.20 €.

Enfin la société Cosoluce propose les contrôles de validité, de cohérence ainsi que l'intégration des actes numérisés par la société Numérize ou Sedi dans le logiciel d'État-Civil ainsi qu'une formation pour un montant de 570 € TTC.

Après en avoir délibéré, considérant la différence de tarif trop importante entre les différents prestataires, le conseil municipal,

CHARGE Monsieur la Maire de comparer les prestataires utilisés par les communes voisines,

N'APPROUVE aucun devis de numérisation des actes,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Devis signalisation routière

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'offre des Ets KANGOUROU à Mulhouse pour la réalisation de la signalisation horizontale en peinture routière comprenant :

- Les passages piétons, stop, cédez le passage,
- L'axe médian et de rive,
- Contour des îlots giratoires,
- Marquage arrêt de bus.

Pour un montant de 6 791.16 € TTC

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'offre de l'entreprise INOTECHNA à Wittenheim pour la réalisation de la signalisation horizontale en peinture routière comprenant :

Le premier devis prend en compte :

- Rue de la carrière (axe et passages piétons),

- Rue du moulin (axe, bande latérale et passage piéton),
Pour un montant de 3 870 € TTC.

Le deuxième devis correspond au marquage routier du rond-point :

- Ligne continue autour des trois îlots,
- Ligne continue autour du giratoire,
Pour un montant de 948 € TTC.

Le dernier devis correspond au marquage routier de la rue principale :

- Axes,
- Passages piétons,
- Dents de requins,
- Stop
Pour un montant de 4791.60€ TTC.

Les trois devis INOTECHNA correspondent à un total TTC de 9 609.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réaliser uniquement le marquage routier au niveau du rond-point par l'entreprise INOTECHNA pour un montant de 948.00€ TTC.

DECIDE à l'unanimité de réunir la commission « sécurité » pour localiser exactement les différents marquages à effectuer sur le ban communal et planifier les marquages restants pour l'année 2019.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Devis déneigement BARTH-SCHNEIDER

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis des Ets BARTH SCHNEIDER pour le déneigement du village (saison hivernale du 01.11.2018 au 31.3.2019).

Les frais fixes pour le délai d'intervention sont :

- 500 € (délai d'intervention dans les 5 H)
- 600 € (délai d'intervention dans les 4 H)
- 700 € (délai d'intervention dans les 3 H)
- 800 € (délai d'intervention dans les 2 H)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'offre précitée (Délai d'intervention 5H – Frais fixe de 500€) et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - SPA mission fourrière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau contrat de la SPA couvrant la période 2019 – 2021, nous assurant les prestations suivantes :

Capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et **gestion de la fourrière animale**.

La gestion pour la partie refuge est désormais comptabilisée à part

Le Maire est responsable de la lutte contre la divagation des animaux sur le territoire de sa commune qui doit disposer :

- Soit d'une fourrière communale (n'en dispose pas)
- Soit du service d'une fourrière

Coût des prestations :

Année 2019 : Nombre d'habitants (574) x 0.76 € TTC par an (PM 0.75 EN 2015)

Année 2020 : Nombre d'habitants (574) x 0.77 € TTC par an (PM 0.85 EN 2016)

Année 2021 : Nombre d'habitants (574) x 0.78 € TTC par an (PM 0.95 EN 2017)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le budget communal ne pourra assumer cette dépense supplémentaire, décide de ne pas souscrire au nouveau contrat proposé par la SPA.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Autorisation de poursuite - Trésorier Luc ROUSSET

Monsieur le Maire expose,

-Vu l'article R1617-24 du CGCT relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

- Vu l'instruction N° 11-022 MO du 16.12.2011,

- Vu la demande de Monsieur ROUSSET, Trésorier de Saint-Louis en date du 10 octobre 2018,

- Considérant l'objectif d'amélioration du recouvrement des produits de notre collectivité sans pour autant priver la commune de Waltenheim de son pouvoir de surveillance en matière de poursuite.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Trésorier de Saint-Louis à engager de manière permanente et générale toutes les poursuites relatives au recouvrement des titres et des rôles émis par le budget principal et le budget annexe assainissement de la commune de Waltenheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le comptable public à engager toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des produits locaux,

précise que cette autorisation pourra être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de la commune de Waltenheim

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Décision modificative 1 budget assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la facturation d'assainissement de la ferme de Monsieur Daniel BRUCKERT est erronée. En effet, une confusion entre la consommation de la ferme et de son domicile a été constatée.

Afin de régulariser la situation comptable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative N°1 suivante pour un montant de 158 € :

- Imputations de dépenses					Opérations d'ordre	
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.	
▶ 621	Personnel extérieur au service		-158,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		158,00	0,00	0,00	
*						
Totaux :			0,00	0,00	0,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **approuve** la décision modificative.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. BRUCKERT Daniel

11 - Décision modificative - subvention les potes aux feux:

Afin de rembourser les frais communaux pris en charge par l'association « les potes aux feux » lors de la cérémonie du 14 juillet 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°3 pour un montant de 550 € :

- Description					
N° :	3	Date :	13/11/2018	Description :	potes au feu
- Imputations de dépenses					
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel		
▶ 60621	Combustibles		-550,00		
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé		550,00		
*					
Totaux :			0,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Divers

a. Vérification des poteaux incendie

Suite au futur rattachement des deux corps de Sapeurs-Pompiers de Waltenheim et Geispitzen, Monsieur Régis URLY, Adjoint au Chef de Corps de Geispitzen demande que la commune vérifie l'ensemble de poteaux incendie.

En effet, Monsieur Fabrice DUBOULOZ-MONNET rappelle que les Sapeurs-Pompiers n'ont pas les instruments nécessaires pour les mesures de débit de pression.

Nous attendons à ce jour une réponse du SIAEP de Schlierbach, pour savoir si cette action rentre dans le cadre de leurs compétences.

Si le SIAEP de SCHLIERBACH ne peut répondre favorablement à cette requête, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de contacter l'entreprise DETECT'O

b - Ampoules led - éclairage public

Monsieur Daniel BRUCKERT, informe les conseillers municipaux que de nombreuses ampoules d'éclairage public led installées par Monsieur Jean-François AUBRY, fournies par la société LEDEX ne fonctionnent plus.

La commune ne dispose plus de réserve.

Monsieur le Maire informe que la société LEDEX est en liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire se charge d'écrire un mail à la société LEDEX afin qu'elle nous transmette au plus vite les ampoules promises depuis plusieurs mois.

c - Poste adjoint technique

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du recrutement de Monsieur Thiébaud PERIOT à compter du 1^{er} décembre 2018 en qualité d'adjoint technique territorial stagiaire.

d - Portail école

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des sociétés sont contactées afin de réparer le portail qui mène à l'école. En effet, pour des raisons de sécurité, l'accès à l'école doit être contrôlé.

e - Commande de chaises

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il attend le devis de la société macorest pour l'achat de cinquante chaises pour la salle polyvalente.

L'association des donateurs de sang en nécessite principalement lors du repas annuel qu'elle organise.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à acheter les chaises.

Fait à WALTENHEIM
Le Maire,